

RCS : CHAMBERY

Code greffe : 7301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00250

Numéro SIREN : 837 539 238

Nom ou dénomination : A LA CAVE

Ce dépôt a été enregistré le 08/09/2023 sous le numéro de dépôt 7801

A LA CAVE
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 444, avenue du Comte Vert
73000 CHAMBERY
837 539 238 RCS CHAMBERY

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 31 AOÛT 2023

L'an deux mil vingt-trois,
Et, le jeudi trente-et-un août, à dix-neuf heures trente,

Monsieur Robert PERRIER,
Demeurant 26, rue de Budapest, (73000) CHAMBERY,

Associé unique de la Société A LA CAVE,

Après avoir exposé les raisons pour lesquelles il conviendrait de prononcer la dissolution anticipée de la Société et de nommer un liquidateur, à qui seraient conférés les pouvoirs les plus étendus aux fins de procéder à la liquidation de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- Dissolution anticipée de la Société,
- Nomination d'un liquidateur, détermination de ses pouvoirs et obligations,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

Monsieur Robert PERRIER, associé unique, prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour, en conformité des dispositions statutaires et des articles L. 237-1 à L. 237-13 du Code de commerce.

La Société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci. La dénomination sociale sera suivie de la mention "société en liquidation". Cette mention, ainsi que le nom du liquidateur, devront figurer sur tous les actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers.

Le siège de la liquidation est fixé 444, avenue du Comte Vert, (73000) CHAMBERY.

DEUXIEME DÉCISION

Monsieur Robert PERRIER, associé unique, nomme en qualité de liquidateur de la Société pour la durée de la liquidation Monsieur Robert PERRIER, Président de la Société, dont les fonctions de Président prennent fin à compter de ce jour.

RP

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus pour continuer les affaires en cours et en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation, pour réaliser tous les éléments d'actif, même à l'amiable, pour payer les créanciers et pour attribuer le solde disponible à l'associé unique.

Toutefois, la cession de tout ou partie de l'actif à une personne ayant participé à la direction de la Société sera soumise à l'accord de l'associé unique.

Il ne pourra, d'autre part, céder tout ou partie de l'actif à lui-même, à ses employés ou à leurs conjoint, ascendants ou descendants.

Dans les trois (3) mois de la clôture de chaque exercice, le liquidateur devra établir les comptes annuels au vu de l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date et un rapport écrit rendant compte des opérations de liquidation au cours de l'exercice écoulé.

Dans les six (6) mois de la clôture de chaque exercice, l'associé unique statuera sur les comptes annuels.

En fin de liquidation, l'approbation des comptes de liquidation, le quitus au liquidateur et la constatation de la clôture de la liquidation feront l'objet d'une déclaration de l'associé unique soumise à publicité.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Robert PERRIER.

*Bon pour acceptation
des fonctions de liquidateur.*

Perrier